

RÉFORME DU RÈGLEMENT DE LA FESP

Règles pour les demandes de prolongation et prolongation exceptionnelle Faculté de médecine

DEMANDE DE PROLONGATION

Le formulaire de demande de prolongation doit être envoyé, pour approbation, au vice-doyen aux sciences fondamentales, Dr Pierre Belhumeur à l'adresse courriel suivante : medecine-etudes-superieures@umontreal.ca. **Le formulaire dûment rempli et signé devra être reçu au début du dernier trimestre d'inscription régulière du candidat.**

Le formulaire de demande de prolongation doit :

- expliquer les motifs majeurs pour une demande de prolongation;
 - être signé par l'étudiant(e);
 - être signé par le directeur et le codirecteur le cas échéant.
-

DEMANDE DE PROLONGATION EXCEPTIONNELLE

La demande de prolongation exceptionnelle doit être envoyée à **M. Luc Arsenault** (luc.arsenault@umontreal.ca) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, pour approbation. **Cette demande devra être reçue avant la fin du dernier trimestre d'inscription en prolongation du candidat.**

La demande de prolongation exceptionnelle comprendra obligatoirement les documents suivants :

- le formulaire « **Prolongation exceptionnelle – Plan de cheminement final** » mentionnant l'échéancier précis des activités prévues.
- une lettre justificative de l'étudiant(e) stipulant les motifs majeurs pour une prolongation exceptionnelle;
- une lettre d'appui du directeur (et du codirecteur le cas échéant);
- une lettre d'appui du responsable du programme.